

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2018

Table des matières

I.	Contexte économique et données budgétaires liés aux collectivités locales	2
1.	Contexte économique mondial et européen	2
2.	Contexte économique national	2
3.	Situation financière des collectivités locales	3
4.	Éléments de cadrage du projet de Loi de Finances 2019 concernant les transferts aux collectivités locales	5
II.	Situation socio-économique et financière de la Ville	8
1.	L'attractivité économique de Saint-Priest	8
2.	Une population en croissance soutenue qui est prise en compte dans les orientations budgétaires	8
3.	Repérage de l'évolution financière des comptes de la ville fin 2018	9
4.	Une gestion maîtrisée de l'endettement afin de conforter le financement des investissements du mandat	10
III.	Les prévisions de l'exercice budgétaire 2019	13
1.	Orientations et décisions majeures du budget 2019	13
2.	Les produits de la section de fonctionnement	16
3.	Les dépenses de la section de fonctionnement	21
4.	Des investissements supérieurs à 20 M€	26
5.	Les ressources de financement des investissements	28
6.	La programmation des investissements futurs	29
7.	Synthèse du projet de budget 2019	30

I. Contexte économique et données budgétaires liés aux collectivités locales

1. Contexte économique mondial et européen

La reprise économique mondiale a été confirmée en 2017 avec une accélération de son rythme de croissance (3,5% contre 3,1 % en 2016). Toutefois comme il est observé au niveau national, le début de l'année 2018 indique des éléments de décélération de la croissance (3,4% en prévision annuelle).

Ces points de ralentissement sont marqués par la mise en place d'une politique commerciale protectionniste de la part des États-Unis (principalement en direction de la Chine) et de fortes variations sur le marché des changes (dépréciation) des pays émergents. Plus globalement, la poursuite de l'augmentation du prix du pétrole aura un effet négatif sur l'économie des pays importateurs.

Par ailleurs les tensions actuelles suite au rejet par la commission européenne du projet de budget 2019 du gouvernement italien pourraient se répercuter sur les marchés financiers de la zone euro au regard du poids économique majeur de ce pays.

Cependant ces facteurs conjoncturels restent modérés. Le principal frein du développement économique mondial pour 2019 (+ 3,2 %) est constitué par le retour des pays industrialisés sur un rythme de croissance plafond après le rattrapage effectué depuis la crise de 2008.

2. Contexte économique national

L'économie française a connu en 2017 son meilleur taux de croissance depuis dix années, soit 2,3%. Ce taux provient d'une progression favorable et simultanée de plusieurs facteurs tels que le niveau des investissements des entreprises et des ménages, la hausse des créations d'emploi et la contribution positive du commerce extérieur qui s'est poursuivie en 2018.

L'année 2018 devrait rester sur un niveau de croissance encore satisfaisant de + 1,7%, malgré l'essoufflement, voire la chute, constatée au cours du premier semestre 2018 (+0,2% de croissance sur le premier et second trimestre, contre 0,7% au dernier trimestre 2017). Par ailleurs un redémarrage de l'inflation (+ 1,8%) se confirmerait.

Le début de l'année 2018 a été marqué par des mesures fiscales impactant sensiblement à la baisse le pouvoir d'achat et la consommation des ménages (augmentation de la CSG compensée partiellement, hausse des taxes indirectes sur les carburants) et les conséquences économiques négatives des perturbations dans les transports.

A l'inverse la deuxième partie de l'année 2018 verrait un retour de la consommation des ménages avec la première de tranche de réduction de la taxe d'habitation et la baisse des

cotisations sociales salariées. La variation du produit intérieur brut attendue au troisième et quatrième trimestre 2018 serait respectivement de 0,5% et 0,6%.

En 2019 les indicateurs économiques orienteraient encore favorablement la croissance sur un taux de 1,8%.

Malgré le renouvellement des hausses de taxes indirectes et la désindexation des prestations sociales, la consommation des ménages poursuivrait le rebond de fin d'année 2018. Cette évolution serait confortée par les mesures fiscales prévues de soutien du revenu (baisse des cotisations salariales en année pleine, annonce des exonérations de cotisations sociales salariales sur les heures supplémentaires, seconde réduction de la taxe d'habitation).

En parallèle l'investissement des entreprises et du secteur public est anticipé en progression avec une accélération marquée pour les administrations publiques liée au cycle électoral.

Cependant le taux de chômage ne diminuerait que très lentement sur la période 2018/2020, en raison d'un taux de croissance insuffisant pour permettre de maintenir le niveau des créations d'emploi connu en 2017 (347 000 en 2017 contre 233 000 prévu pour 2018 et 161 000 projeté en 2019). Par ailleurs la baisse du nombre des emplois aidés freine fortement le rythme de réduction du chômage.

	2018		2018	2019	2020
	T3	T4			
Variation du Produit intérieur brut (PIB) en %	0,5	0,6	1,7	1,8	1,5
Taux de chômage en % population active	9,0	8,9	9,1	8,8	8,7

Sources : OFCE (Observatoire Français des conjonctures économiques)

3. Situation financière des collectivités locales

Elle s'inscrit dans un paysage structurel et financier en mutation permanente (37 communes nouvelles issues des fusions de 96 anciennes communes, création de la collectivité territoriale de Corse) dont les principales évolutions sont les suivantes :

La loi de finances pour 2018 a décidé de la suppression d'ici 2020 de la taxe d'habitation (TH) pour 80% (en moyenne nationale) des foyers dont le revenu fiscal de référence est inférieur ou égal à 27 000 € pour une part.

Dès 2018 les foyers concernés ne règlent plus que 70% de cette taxe, l'État se substituant aux contribuables en versant aux collectivités le dégrèvement de 30% opéré sur la cotisation de TH du foyer. La réduction de 30% de la cotisation 2018 de taxe d'habitation ne s'appliquant pleinement, que si les collectivités, comme Saint-Priest, adoptent une politique fiscale de stabilisation des taux et des abattements.

« La réduction de 30% de la cotisation 2018 de taxe d'habitation ne s'applique pleinement, que si les collectivités, comme Saint-Priest, adoptent une politique fiscale de stabilisation des taux et des abattements. »

Par ailleurs 2018 constitue la première année de mise en œuvre du mécanisme de contractualisation (issu de la loi de programmation des finances publiques 2018/2022) qui limite l'évolution des dépenses à 1,2% pour les collectivités les plus importantes.

Enfin à partir de 2018 les régions perdent leur DGF au profit d'une fraction de la TVA.

La situation financière des collectivités locales attendue pour 2018 est en amélioration¹. Les comptes 2018 des collectivités devraient respecter globalement l'objectif d'évolution de la loi de programmation 2018/2022 des finances publiques. Selon la cour des comptes² ce dernier semblerait atteignable pour les collectivités visées.

Ainsi les dépenses évolueraient de 0,9%, toutes collectivités confondues, compte tenu d'une variation modérée de + 0,8% sur les dépenses de personnel.

En parallèle les recettes resteraient encore assez dynamiques avec une progression de 1,6 % similaire à celle de 2017 et une stagnation globale de la DGF (hors régions).

« La DGF de la commune est encore en recul de plus de 5% en 2018 soit -173 000 € »

Cependant cette stabilité de la DGF n'implique pas forcément pour les communes la garantie d'une dotation stable suivant les situations. Ainsi pour la commune cette dotation est encore en recul de plus de 5% en 2018 soit -173 000 €, la diminution atteint près de 300 000 € en ne prenant que la composante de dotation forfaitaire.

En conséquence l'épargne brute des collectivités devrait connaître en 2018 une progression de 4,9% permettant d'accompagner la poursuite de la croissance des dépenses d'équipement (+ 6,1% après + 5% en 2017).

Cette dernière sera principalement générée par les communes. En revanche le niveau escompté d'investissement se situe en dessous de celui du précédent mandat : à titre de comparaison celui de 2013 était de 57,9 Md€ contre 52,7 Md€ attendus en 2018. La dernière année pleine du mandat en 2019 ne comblera pas les 3 années successives de baisse (2014/2016).

¹ Source Note de conjoncture tendances 2018 La Banque Postale

² Les finances publiques locales-septembre 2018-Cours des comptes

4. Éléments de cadrage du projet de Loi de Finances 2019 concernant les transferts aux collectivités locales

➤ Cadrage du Projet de Loi de Finances 2019

Les données de cadrage et de détail du projet de Loi de Finances (PLF) pour 2019 impactent le budget de la Ville sur plusieurs champs.

Les indicateurs et prévisions macro-économiques permettent d'anticiper le niveau d'activité économique attendu au niveau national et d'apprécier l'évolution du budget de l'État sous l'angle du respect des règles européennes.

Variation en volume	2017*	2018	2019
Produit intérieur brut (PIB)	2,2	1,7	1,7
Prix à la consommation	1,0	1,6	1,3
Solde public, en % du PIB	-2,7	-2,6	-2,8
Dont solde État	-2,8	-3,1	-3,6
Dont solde collectivités locales	0,0	0,1	0,1
Dettes publiques, en % du PIB	98,5	98,7	98,6

Source : Projet de loi Finances 2019

* En exécution pour les soldes et la dette

Le déficit public révisé pour 2017 (le premier en dessous de la barre des 3% depuis la crise de 2008) comprend l'intégration de la dette de SNCF réseau et la recapitalisation d'Areva. En 2019 il se dégrade légèrement (2,8% du PIB) avec la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en baisse de cotisations sociales.

On notera que le solde des collectivités locales ne contribue pas en 2017 à l'amélioration du solde public (augmentation des investissements en 2017), alors que la dette publique de l'État dépasse les 98% du PIB sans réelle réduction.

Dans son avis du 19 septembre 2018, le Haut-Conseil des Finances Publiques (HCFP) juge que les hypothèses de croissance 2018 et 2019 du PLF 2019 sont crédibles et que les déficits prévus de 2,6% et 2,8% pour 2018 et 2019 sont plausibles, mais toujours proches des 3 points de PIB.

Cependant le HCFP souligne que le déficit structurel reste toujours élevé et se réduit très lentement. La France serait la seule, à la différence de la quasi-totalité des autres pays européens à ne pas voir en 2019 de baisse significative de son ratio d'endettement sur le PIB.

➤ Les mesures annoncées et leur traduction budgétaire pour la Ville :

⇒ Fiscalité locale

Le projet de loi de finances 2019 ne bouleverse pas le paysage fiscal du prochain exercice budgétaire.

Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), le PLF 2019 prévoit une modification de la définition des locaux industriels dégagée par la jurisprudence du conseil d'État. Cette dernière conduit à exclure les entrepôts de stockage et de services de logistiques et les locaux artisanaux de cette catégorie. Par ailleurs, à partir de 2020, seront également exclus de cette catégorie les bâtiments et terrains qui incorporent une valeur inférieure à 300 000 € d'installations techniques, matériels et outillages.

Ces changements accentueront la part déjà prépondérante des locaux professionnels au sein de la base fiscale de TFPB de Saint-Priest : en 2018 les locaux industriels représentaient près de 20% de cette base alors que les locaux commerciaux se situaient à 44%, complétés par les locaux d'habitation (36 %).

Le PLF présente également la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation à valoir en 2019. A cet égard la réforme de la TH mise en œuvre depuis 2018 impacte la structure de la fiscalité locale. Cette mesure vient s'ajouter aux dégrèvements et aux exonérations déjà appliqués sur la TH suivant les revenus des foyers. Au total le pourcentage de foyers non redevable de la TH estimé en 2020 sur le département du Rhône serait de l'ordre de 56% à 75%³, ce niveau étant lui aussi variable suivant les communes en fonction du niveau de revenu moyen.

Actuellement en 2018 après réforme de la TH sur Saint-Priest le nombre d'articles de TH imposés pleinement sans exonérations, ni dégrèvements est passé à 20%, alors qu'il était de plus de 50% en 2017. On peut donc supposer que le seuil de 80 % de foyers non redevables de la TH en 2020 sera atteint sur Saint-Priest.

⇒ Dotation globale de fonctionnement (dotations forfaitaire + dotation de solidarité urbaine)

Le PLF 2019 mentionne dans ses articles 23 et 79 une DGF stable fixée à 26,9 Md€. La péréquation au sein de cette enveloppe est encore favorisée cette année avec un abondement de 90 M€ supplémentaires sur la DSU (effort inférieur au 110 M€ attribués en 2018).

De ce fait la DSU de la commune devrait progresser en 2019, cependant à titre prudentiel le montant de 2018 qui était en progression, soit 1 423 209 €, sera reconduit en première approche pour le DOB.

Ces efforts au sein d'une DGF prévue stable par le PLF 2019 seront nécessairement répercutés par un écrêtement sur la dotation forfaitaire des communes, comme en 2018. La projection de ce dernier et le gain financier généré par l'augmentation de la population de Saint-Priest aboutissent à une dotation forfaitaire 2019 estimée provisoirement à 1,5 M€ soit - 16 %.

⇒ Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

Les éléments présentés dans le PLF 2019 indiquent que dans un souci de visibilité et de consolidation de la carte intercommunale ce fonds, qui représente la péréquation entre les collectivités suivant leur niveau de richesse, bénéficiera des mêmes ressources en 2019 soit 1 Md€. La ville étant commune contributrice, le prélèvement sur la fiscalité directe effectué en 2018 de 662 905 € est reconduit en prévision budgétaire 2019.

³ Source Note de conjoncture tendances 2018 La Banque Postale

⇒ Compensations d'exonérations fiscales/variables d'ajustements

Elles recouvrent les exonérations de fiscalité décidées par l'État sur la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti, soit 1,15 M€ globalement en 2018).

Ces recettes manquantes constituent des variables d'ajustement (hormis les exonérations de taxe d'habitation) de l'enveloppe normée des concours de l'État aux collectivités territoriales. Leur montant a été fortement réduit au fil des minorations annuelles successives. Ainsi pour exemple la dotation unique de compensation de l'ex-taxe professionnelle de la commune est égale à zéro depuis 2018 alors qu'elle s'élevait encore à plus de 270 000 € en 2014. C'est pourquoi ces compensations ne subissent plus depuis la loi de finances 2018 de minorations.

En 2019 ce poste budgétaire ne devrait donc plus être en diminution. En l'état des discussions parlementaires à l'Assemblée Nationale une prévision a été réalisée légèrement supérieure aux notifications 2018, mais sera réajustée si nécessaire en fonction des derniers amendements et états fiscaux disponibles.

II. Situation socio-économique et financière de la Ville

1. L'attractivité économique de Saint-Priest

Le poids important de Saint-Priest au sein de la métropole peut être illustré par son classement au sein des cinq villes majeures du Rhône en fonction des ressources fiscales (bases) apportées par le secteur économique suivant l'impôt collecté : troisième commune de la métropole sur le plan du foncier bâti communal et seconde commune de la métropole en terme de cotisation foncière des entreprises.

Rang 2017	Foncier bâti au bénéfice des communes	Évolution 2017/2016	Cotisation foncière des entreprises au bénéfice de la métropole par commune	Évolution 2017/2016
1	LYON	1,5%	LYON	2,7%
2	VILLEURBANNE	1,8%	SAINT-PRIEST	1,9%
3	SAINT-PRIEST	2,2%	VILLEURBANNE	-2,9%
4	VÉNISSIEUX	1,4%	VÉNISSIEUX	1,5%
5	VAULX-EN-VELIN	0,5%	VAULX-EN-VELIN	-1,4%

Saint-Priest a progressé du point de vue des installations économiques avec un taux d'évolution des bases fiscales en tête de classement que ce soit pour le foncier bâti (première position) ou la cotisation foncière des entreprises (seconde position).

« d'autres communes ont fait évoluer leur taux à la hausse (Vénissieux en 2016 et Villeurbanne en 2018)»

Ces bons résultats sont d'autant plus à souligner que la commune a diminué en 2017 le taux d'imposition du foncier bâti et maintenu le même niveau en 2018 alors que d'autres communes ont fait évoluer leur taux à la hausse (Vénissieux en 2016 et Villeurbanne en 2018).

2. Une population en croissance soutenue qui est prise en compte dans les orientations budgétaires

La population de Saint-Priest varie de façon croissante sur les périodes récentes avec cependant des facteurs propres d'évolution comme son taux de natalité supérieur à celui de la métropole. (La population municipale entrant en vigueur au 01/01/2018 est celle indiquée pour 2015 au sens statistique de l'Insee).

	1999	2010	2015
Population municipale	40 974	41 964	45 097

Source : INSEE

	Saint-Priest		Métropole
	1999 à 2010	2010 à 2015	2010 à 2015
Variation annuelle moyenne de la population en %	+0,2	+1,5	+1,1
due au solde naturel en %	+0,9	+1,2	+0,9
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,7	+0,3	+0,2
Taux de natalité (‰)	14,9	17,4	15,6

Source : INSEE

Les conséquences budgétaires implicites du facteur démographique sont à prendre en compte afin de satisfaire la forte demande de services publics (écoles, crèches, etc..) et de loisirs. C'est pourquoi en 2019 la municipalité continuera d'apporter des réponses tant sur les budgets de fonctionnement que d'investissement.

Ce sera le cas par exemple cette année du secteur sportif portant plus de 35% des investissements et garantissant des subventions en évolution pour les clubs sportifs.

3. Repérage de l'évolution financière des comptes de la ville fin 2018

A la date de production du présent rapport il est encore difficile de donner des estimations précises sur le futur compte administratif (CA) 2018. Cependant des évolutions peuvent être esquissées sur certains indicateurs du budget par rapport au CA 2017.

ENCOURS DE DETTE ⁴	DÉPENSE DE PERSONNEL/Dépenses réelle de fonctionnement	ÉVOLUTION RECETTES COURANTES	ÉVOLUTION DÉPENSES COURANTES
197 € +9,2%	62,6%	+ 0,7%	2,7%

En réponse au besoin de financement accru du budget d'investissement 2018, l'encours de dette sera en augmentation tout en restant sur un niveau faible.

Le solde dégagé par la section de fonctionnement sera inférieur à celui de l'année 2017 sous l'effet de la baisse des dotations. Toutefois le rythme de progression des recettes courantes reste encore non définitif, il serait susceptible de dépasser 1% d'évolution en fonction des ressources de fiscalité directe et indirecte de fin d'année et d'autres produits. La progression des dépenses courantes de services publics est également susceptible de faire l'objet d'une révision à la baisse en fonction des charges définitives rattachées à l'exercice 2018.

⁴ Stock de dette détenu par la ville rapporté par habitant (population 2018)

INDICATEURS DE PROJECTION CA 2018	CA (2017)	CA (2018)	ÉVOLUTION (%)
ENCOURS DE DETTE EN EUROS PAR HABITANT	180,83 €	197,47 €	+ 9,20%
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE ⁵	9 338 K€	7 880 K€	- 15,61%
ÉVOLUTION DES RECETTES COURANTES	64 010 K€	64 478 K€	+ 0,73%
ÉVOLUTION DE DÉPENSES COURANTES	54 948 K€	56 477K€	+ 2,78%
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE ⁶	8 501 K€	7 034 K€	- 17,25%

4. Une gestion maîtrisée de l'endettement afin de conforter le financement des investissements du mandat

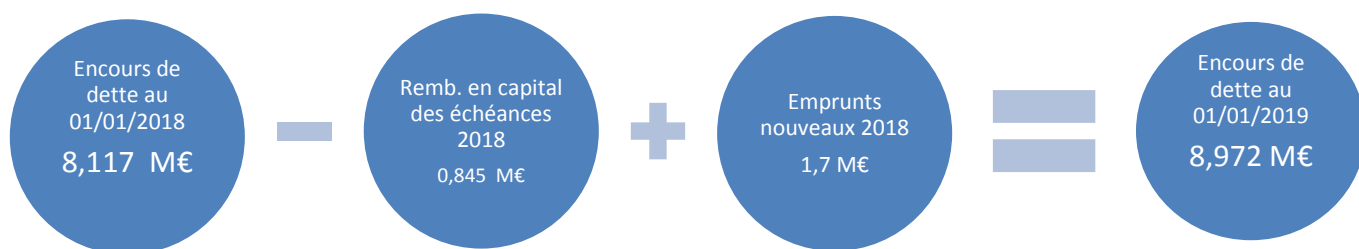
L'exercice 2018 est le reflet de la gestion volontariste en matière de gestion de la dette que mène l'équipe municipale. Elle s'appuie sur le contrôle de la mobilisation raisonnée de l'emprunt en fonction du besoin de financement des investissements. Ce dernier en progression sensible nécessitera dans le cadre du bouclage du compte administratif 2018 un appel à l'emprunt.

L'emprunt à taux zéro contracté au printemps de 2018 de 1,7 M€ constituera le minima de l'appel et sera augmenté du report d'une partie des emprunts prévus au budget primitif 2018 afin de financer les engagements restant à réaliser sur les opérations d'investissement.

L'encours de dette projeté actuellement au début de l'exercice 2019, en augmentation de 9,20 %, intègre donc l'emprunt levé de 1,7 M€, soit un encours de dette par habitant de 197 € contre plus de 1 000 € pour la moyenne de la strate au niveau national.

⁵ Surplus des recettes de fonctionnement disponible après paiement des dépenses hors charges financières

⁶ Surplus des recettes de fonctionnement disponible pour financer les investissements après paiement des charges financières



Pour l'exercice 2019, il est envisagé un emprunt d'équilibre d'environ 14 M€ qui représente l'équivalent de 60% des investissements. Toutefois cette ressource sera utilisée de façon partielle en fonction de l'affectation du résultat excédentaire de 2018 et du besoin de financement des investissements.

Descriptif de la dette au 01/01/2019 :

Capital restant dû ⁷ (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne ⁸
8 971 712 €	1,76%	12 ans et 6 mois	6 ans et 5 mois

L'extinction actuelle de dette (hors emprunt nouveaux 2019 et remboursement anticipé éventuels) est retracée dans le tableau ci-dessous pour 4 contrats d'emprunts jusqu'à la fin de vie de ces derniers.

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2019	8 971 712.63 €	940 045.91 €	* 151 092.08 €	* 1 091 137.99 €	8 031 666.72 €
2020	8 031 666.72 €	718 333.32 €	* 144 355.88 €	* 862 689.20 €	7 313 333.40 €
2021	7 313 333.40 €	718 333.32 €	* 133 785.96 €	* 852 119.28 €	6 595 000.08 €
2022	6 595 000.08 €	718 333.32 €	* 117 510.43 €	* 835 843.75 €	5 876 666.76 €
2023	5 876 666.76 €	718 333.32 €	* 107 239.92 €	* 825 573.24 €	5 158 333.44 €
2024	5 158 333.44 €	718 333.32 €	* 93 788.06 €	* 812 121.38 €	4 440 000.12 €
2025	4 440 000.12 €	718 333.32 €	* 80 682.87 €	* 799 016.19 €	3 721 666.80 €
2026	3 721 666.80 €	718 333.32 €	* 62 274.15 €	* 780 607.47 €	3 003 333.48 €
2027	3 003 333.48 €	718 333.32 €	* 44 729.67 €	* 763 062.99 €	2 285 000.16 €
2028	2 285 000.16 €	568 333.32 €	* 29 814.83 €	* 598 148.15 €	1 716 666.84 €
2029	1 716 666.84 €	518 333.32 €	* 18 132.49 €	* 536 465.81 €	1 198 333.52 €
2030	1 198 333.52 €	518 333.52 €	* 6 974.03 €	* 525 307.55 €	680 000.00 €
2031	680 000.00 €	85 000.00 €	0.00 €	85 000.00 €	595 000.00 €
2032	595 000.00 €	85 000.00 €	0.00 €	85 000.00 €	510 000.00 €
2033	510 000.00 €	85 000.00 €	0.00 €	85 000.00 €	425 000.00 €
2034	425 000.00 €	85 000.00 €	0.00 €	85 000.00 €	340 000.00 €
2035	340 000.00 €	85 000.00 €	0.00 €	85 000.00 €	255 000.00 €
2036	255 000.00 €	85 000.00 €	0.00 €	85 000.00 €	170 000.00 €
2037	170 000.00 €	85 000.00 €	0.00 €	85 000.00 €	85 000.00 €
2038	85 000.00 €	85 000.00 €	0.00 €	85 000.00 €	0.00 €
		8 971 712.63 €	* 990 380.37 €	* 9 962 093.00 €	

*Échéances d'intérêt simulées sur variation anticipée du Livret A sur prêts PRU de la CDC

⁷ Stock de capital des emprunts restant à devoir aux prêteurs avant l'échéance du 01/01/2018

⁸ La durée de vie moyenne correspond à la durée nécessaire pour rembourser la moitié de la dette.

La gestion de dette proposée est conduite par deux principes de base :

- Pouvoir assumer les investissements du mandat de façon raisonnée sans faire porter la totalité de leur financement sur les impôts.
- Ne pas s'endetter au-delà des capacités financières de la Ville en relation avec les contraintes de capacité de désendettement proposée dans la loi de programmation des finances publiques 2018/2022 (soit une capacité de désendettement moyenne de 11 années d'épargne brute alors que le ratio actuel de Saint-Priest est de moins de 2 années).

III. Les prévisions de l'exercice budgétaire 2019

1. Orientations et décisions majeures du budget 2019

- Les taux d'imposition de la Ville restent stables en 2019

Comme en 2018, la ville maintiendra ses taux stables en 2019. A l'inverse, certaines collectivités du Rhône ont déjà utilisé le levier fiscal en 2018.

Dans ce contexte fiscal en mouvement, la ville poursuit sa politique de stabilité fiscale, alors qu'un projet de loi en 2019 visera la refonte de la fiscalité locale. Ce dernier devrait définir les modalités de suppression de la TH suite à sa réforme qui s'applique depuis 2018 pour le contribuable San-Priod.

D'autres variables viennent également accroître l'incertitude fiscale, c'est le cas de la révision des tarifs d'évaluation 2019 des locaux commerciaux qui compte pour près de 30% dans la base fiscale totale : elle n'est toujours pas connue actuellement alors que la réforme date de 2017.

Taux communaux	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	17,65%	17,65%	17,65%	17,39%	17,39%	17,39%
Taxe foncière bâti	19,32%	19,32%	19,32%	19,03%	19,03%	19,03%
Taxe foncière non bâti	73,43%	73,43%	73,43%	72,33%	72,33%	72,33%

- Un renforcement du service public et de la vie de la cité sur plusieurs domaines :

L'exercice 2019 verra différents secteurs bénéficier de crédits destinés à l'élargissement de l'offre de service public, au développement du dynamisme urbain, tout en poursuivant la réhabilitation de plusieurs infrastructures majeurs :

Pour la rénovation et le maintien des services publics de proximité

- Lancement d'une étude pour la réfection de la salle Millan à Manissieux
- Ouverture de la maison de santé pluri-professionnelle et universitaire à Bel Air
- Implantation d'une antenne de police municipale à Bel Air

Pour l'enfance et la jeunesse

- Places de crèches supplémentaires (7 places en crèches privées) .
- Réfection de la toiture du centre de loisir Kergomard

Pour les écoles

- La poursuite de la réhabilitation - extension des groupes scolaires Jaures , Berliet et le lancement de l'opération de réhabilitation et rénovation énergétique du GS Signoret
- Réfection de la cour du groupe scolaire Neruda et agrandissement du restaurant du groupe scolaire Herriot

Pour le tissu urbain en centre-ville

- Opération de renouvellement urbain de Bellevue (participation au plan de sauvegarde, au NPNRU, au relogement)
- Réalisation du parc Nelson-Mandela (finalisation)
- Installation de la maison de la jeunesse rue H. Marechal

Pour le patrimoine et la culture

- Démarrage de la rénovation du TTA en 2018 (travaux)
- Ouverture du restaurant du château

Pour le développement durable

- Poursuite de l'opération 4 000 arbres

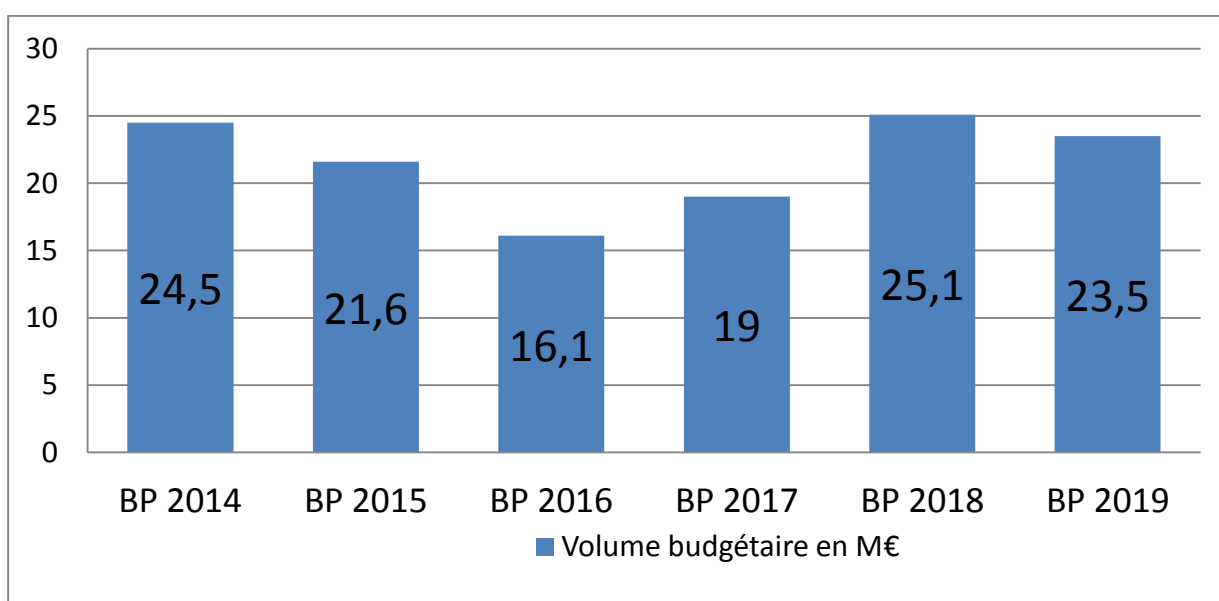
Pour le sport

- Travaux de réfection stade Jacques Joly
- Travaux du club house pour le Saint-Priest Rugby
- Création d'un terrain synthétique sur le complexe sportif PMF

➤ La poursuite des investissements communaux : **23,5 M€ programmés en 2019**

Le budget alloué aux investissements reste sur un niveau supérieur à 20 M€ avec un effort d'équipement programmé très supérieur aux ratios de la strate (près de 516 € par habitant contre 324 € au CA 2017 pour la strate au niveau national).

Le socle de ce programme est constitué d'opérations pluriannuelles initiées depuis 2017 (dont réhabilitation - extension du TTA, réfection du stade Joly, réhabilitation - extension du groupe scolaire Jean Jaurès). Cette base est augmentée des nouveaux travaux et des opérations récurrentes d'entretien du patrimoine.



En fonction du bouclage de certains marchés publics ou de projets d'ici le vote du budget primitif 2019 ce niveau d'investissement est susceptible de varier très légèrement.

2. Les produits de la section de fonctionnement

➤ L'évolution des ressources courantes

Les ressources courantes correspondent à l'essentiel (99%) des ressources de fonctionnement régulières dont peut disposer la commune chaque année avec les produits des services et de gestion, les recettes fiscales nettes, ainsi que les dotations et participations.

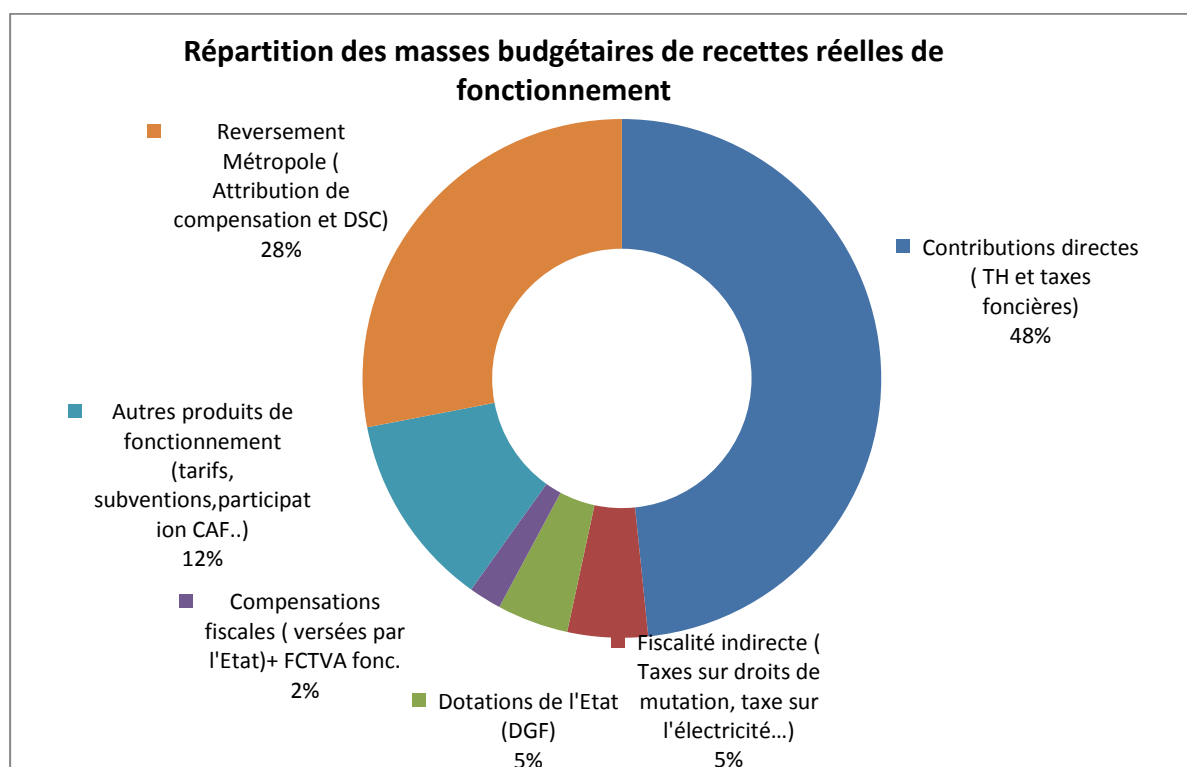
En comparaison du budget primitif (BP) 2018 les recettes courantes du budget 2019 sont en progression estimée de +1,5 %.

Ce taux de croissance satisfaisant reste encore soumis à des variations en raison des hypothèses actuelles de confection du budget et notamment celle d'évolution des bases fiscales et des dotations.

Cependant il est avéré que les produits cumulés de la fiscalité et des dotations ne sont plus en recul, comme l'année précédente au DOB 2018, mais dépassent un point de croissance. Cette évolution repose sur plusieurs éléments : un bon taux de croissance des ressources fiscales directes de 3,7% (nettes d'un prélèvement de péréquation en baisse de plus de 13%) et une atténuation de la baisse des dotations (- 3,7% contre - 4,18%).

Les autres postes à l'image des participations/subventions (- 5,19%) et des produits de services (-0,08%) ne sont pas contributeurs à l'évolution globale.

La répartition des ressources estimée en terme budgétaire indique un financement majoritaire par la fiscalité directe et reversée, au détriment des dotations de l'État.



➤ Projection de la fiscalité directe 2019

La prévision de produit des contributions directes 2019 repose sur la base définitive 2018⁹ à laquelle est appliquée des hypothèses de revalorisation¹⁰, et d'accroissement en fonction des nouvelles constructions. La comparaison des estimations de BP à BP indique un taux de 3,25% mais qui ne tient pas compte des notifications après le vote du BP 2018.

BP 2018	BP 2019	Évolution en %	Évolution en K€
30 800	31 800	3,25	1 000

- Établissement de la base fiscale 2018 définitive

La prévision de produit fiscal 2019 prend appui sur les rôles fiscaux définitifs reçus en 2018 (avec toutefois une base définitive 2018 non connue sur la taxe d'habitation) qui forment l'assiette de calcul. Cette base est en évolution globale de 2,7% par rapport aux bases de 2017.

- Revalorisation forfaitaire de la base fiscale des locaux d'habitation 2018 : 2,4%

En l'état des débats parlementaires sur le PLF 2019, le taux de revalorisation des valeurs locatives cadastrales n'est pas encore connu.

Ce dernier est depuis 2017 basé sur l'inflation constatée l'année précédent la loi de finances. Un taux de 2,40% a été retenu pour l'estimation du DOB qui reflète un retour marqué de l'inflation depuis la fin de l'année 2017. En fonction des derniers indices connus une nouvelle estimation sera réalisée.

- Accroissement de la base 2018 des locaux d'habitation: 0,4%

Compte tenu de l'accroissement des bases fiscales que procure le dynamisme économique et immobilier de la Ville de Saint-Priest une hypothèse minimale de 0,4 % de progression a été appliquée sur les bases définitives des locaux d'habitation. En fonction des dernières informations des services fiscaux ce taux sera éventuellement réajusté.

⁹ Total des valeurs locatives en euros des appartements, maisons, locaux professionnels soumis à imposition locale

¹⁰ Revalorisation annuelle appliquée nationalement à la valeur locative de chaque bien d'habitation et revalorisation annuelle appliquée au niveau départemental sur les locaux commerciaux et sur les locaux industriels

- Revalorisation et accroissement de la base 2018 des locaux professionnels : commerces 0% et établissements industriels 2 %

Les tarifs au m² des locaux professionnels établis en 2017 devaient être révisés chaque année au niveau départemental par les services fiscaux en fonction de l'évolution des baux commerciaux par secteur. Cependant en 2018, faute de révision des tarifs au m², la revalorisation annuelle a été appliquée à l'identique des locaux d'habitation (1,2 %).

Comme la règle 2019 n'est pas encore connue à ce jour, il a été choisi de ne pas appliquer d'évolution.

Pour la base des locaux industriels (calculée suivant une méthode différente) la moyenne annuelle d'évolution depuis 2016 est supérieure à 2%, ce qui amène une estimation du taux 2019 de croissance globale de 2%.

➤ Les reversements de la Métropole

BP 2018	BP 2019	Évolution en %	Évolution en K€
18 415	18 417	+ 0,01 %	+2

Ce poste traduit en partie le reversement effectué par la Métropole au titre de l'attribution de compensation qui forme le solde (17,7 M€) définitif et résiduel au titre des transferts de compétences effectués vers le Grand Lyon dans le cadre de l'instauration de la taxe professionnelle unique.

Par délibération du 26 avril 2018 le conseil municipal a approuvé une charge définitive de 21 953 € sur la base du rapport 2017 de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la métropole au titre des compétences suivantes :

- Immeubles menaçant ruine
- Réglementation de la défense extérieure contre l'incendie
- Délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxis

Bien que cette diminution de l'attribution ne soit pas encore actée par la Métropole, l'estimation 2019 tient compte de la charge définitive.

Une prochaine commission locale d'évaluation des charges transférées de la métropole devraient statuer d'ici la fin d'année 2018 sur la compétence de gestion des terrains des terrains familiaux d'accueil (gens du voyage sédentarisés) qui concerne pour la ville l'actuel terrain familial situé rue du Dauphiné.

Par ailleurs la Dotation de Solidarité Communautaire restera gelée au niveau de 2013. Toutefois son fondement juridique et financier repose sur la capacité à moduler ce reversement en fonction des dynamiques économiques soutenues par chacune des communes métropolitaine. Les produits rendus par la fiscalité directe et indirecte sur le territoire de Saint-Priest confortent ce point de vue.

- Des recettes de la fiscalité indirecte croissante :

BP 2018	BP 2019	Évolution en %	Évolution en K€
3 220	3 292	2,22	+ 72

L'évolution de la plupart des taxes indirectes (taxe sur l'électricité, TLPE), et notamment celle des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), reflète en grande partie le dynamisme de l'activité économique et foncière du territoire San-Priod.

Sur les DMTO au regard des niveaux de réalisations constatés (2016 /1,9 M€; 2017/ 1,6M€) et de l'exécution constatée en 2018, une augmentation du crédit prévisionnel a été effectuée : 1,50 M€ pour 2019 contre 1,45 M€ en 2018.

- Les dotations et transferts de l'État toujours en diminution (-4,3%)

BP 2018	BP 2019	Évolution en %	Évolution en K€
4 269	4 085	-4,31	-184

Depuis 2018 la DGF des communes n'est plus affectée par la contribution au redressement des finances publiques. Cependant la mécanique de diminution annuelle de la dotation forfaitaire perdurera en 2019 au titre de son écrêtement récurrent en fonction de l'abondement effectué notamment sur les enveloppes de péréquation de la DGF.

Malgré l'effet amortisseur de l'accroissement de la population prévu, la dotation forfaitaire est estimée actuellement en diminution de - 0,29M€ par rapport à la notification 2018.

La Dotation de Solidarité Urbaine, deuxième composante de la DGF joue un rôle péréquateur pour les communes urbaines. Elle a favorablement progressé en 2018 (+0,12 M€) sous l'effet d'un abondement important au niveau national (110 M€). Pour 2019 cet effort sera plus faible car 90 M€ sont prévus actuellement dans le projet de loi de finances. En conséquence la dotation de 1,4 M€ attribuée en 2018 est reconduite en prévision 2019.

Enfin les exonérations de la fiscalité locale reversées par l'État sont sujettes à des variations importantes depuis 2015 qui traduisent les interactions de la fiscalité locale et celle de l'État. La prévision globale actuelle de 1,15 M€, qui ne tient pas compte actuellement de l'évolution des exonérations 2019 de taxe d'habitation (non connue), est similaire à celle de 2018. Elle sera modifiée probablement à la hausse en fonction des informations disponibles auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques.

➤ Les autres produits

Ils sont composés des recettes liées à l'exploitation des services publics et activités proposées par la municipalité (activités périscolaires, piscines, crèches, activités sportives etc....) et des subventions d'exploitation des partenaires. Les variations proposées dépendent du volume d'activité mais pas des tarifs qui sont stables pour 2019. Bien que ce domaine de recettes progresse globalement (+ 2,75%) des variations internes sont à noter :

Une diminution est prévue (- 90 000 €) sur les encaissements 2018/2019 du théâtre Théo Argence. Cette prévision est liée à une formule de programmation différente qui se déroulera à la ferme Berliet en raison du démarrage des travaux de réhabilitation du théâtre.

En revanche la progression des recettes est liée au subventionnement qui génère une participation en hausse de nos partenaires (Région, CAF, etc...). Plus particulièrement le passage en année pleine des subventions de la CAF sur les activités périscolaires amène de BP à BP un surplus budgétaire de + 189 000 €.

BP 2018	BP 2019	Évolution en %	Évolution en K€
6 886	7 076	2,75	189

Toutefois il doit être souligné en marge de ce périmètre de produits, la perte importante du fonds d'amorçage des rythmes scolaires (- 303 000 € en provenance de l'État) en raison du changement de ces derniers depuis la rentrée 2018.

3. Les dépenses de la section de fonctionnement

➤ L'évolution des dépenses courantes

Le volume des crédits budgétaires prévus sur ces dépenses se situe autour de 58,2 M€. Il est composé des principales (98%) dépenses réelles de la section de fonctionnement pour lesquelles la commune a l'obligation de prévoir la charge budgétaire : frais de personnel, charges à caractère général, subventions. Le taux d'évolution global de ces postes reste très contenu soit 1,04 %.

La mesure de la variation de ce bloc de dépense comprend donc à la fois le service rendu par les services municipaux (souhaité par l'équipe municipale) mais aussi les contraintes extérieures qui s'appliquent à la municipalité (notamment sur les charges de personnel et les normes techniques et l'inflation).

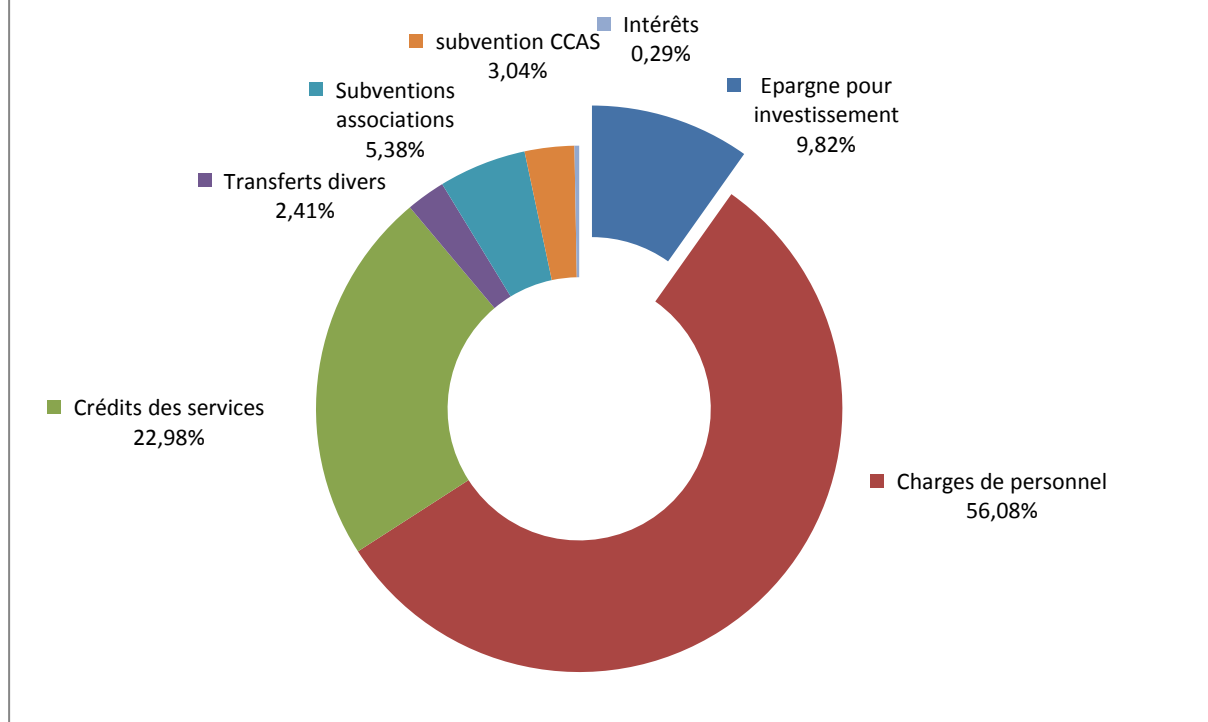
Cependant après deux exercices de renforcement important des moyens humains, la recherche de stabilisation des effectifs municipaux permet de contenir l'évolution du budget 2019 à + 1,39% par rapport au BP 2018.

Par ailleurs la stabilité des crédits d'exploitation projetée en 2019 marque également la volonté de maîtriser les budgets des services communaux.

Au final sur le périmètre de la totalité des dépenses réelles, le taux d'évolution de BP à BP est de + 0,7%. Cet écart avec le taux d'évolution des charges courantes provient du retour à une prévision plus basse (0,7 M€ contre 0,8 M€ en 2018) du fonds de péréquation intercommunal et communal et des charges exceptionnelles prévues en diminution.

Au-delà de cette analyse la structure globale des dépenses de fonctionnement (y compris épargne pour l'investissement) est assez similaires, avec des dépenses de personnel stables (56%) et moins de un quart des crédits destinés à l'exploitation des services municipaux. A ces postes viennent s'ajouter les subventions versées et diverses charges pour plus de 10% et les intérêts de la dette pour 0,29%. Le solde des dépenses de 9,8 % est consacré au financement des investissements.

Répartition des masses budgétaires de dépenses de fonctionnement*



*Masse et répartition budgétaires totales y compris opération d'ordre

⇒ Les crédits des services

BP 2018	BP 2019	Évolution en %	Évolution en K€
15 100	15 124	+ 0,2	+ 24

Le bilan de l'évolution des crédits de services de BP à BP est favorable avec une masse budgétaire qui reste stable à 15M€.

La révision des dépenses en termes d'économie et de maîtrise des crédits est toujours présente sur les postes et services qui sont en mesure de poursuivre ces efforts.

Ces derniers portent notamment sur l'éclairage public, la sécurité des bâtiments, la taxe foncière due (suite à des recherches de dégrèvements pérennes), et l'ajustement des marges de manœuvre budgétaire sur certains crédits.

D'autres postes d'achat reviennent à un budget plus bas car le budget 2018 comportait des dépenses non renouvelées en 2019.

En revanche certaines prestations nouvelles en 2019, ou à valoir en année pleine, font partie de l'accroissement pérenne de l'offre de service public entre les deux exercices :

- Hausse du budget de fonctionnement de la restauration
- Mise en œuvre d'un diagnostic en matière de logement dans le cadre du NPNRU
- Achat complémentaire de 7 places sur les crèches privées
- Prestation de contrôle de la propreté des marchés forains

⇒ Les charges de personnel

BP 2018	BP 2019	Évolution en %	Évolution en K€
36 392 K€	36 900 K€	+ 1,39	+ 508

La comparaison des crédits prévisionnels affectés au chapitre des dépenses de personnel de BP à BP amène une évolution de 1,39%.

Ce taux assez bas tient compte de la gestion plus maîtrisée de la masse salariale au cours de l'année 2018 qui enregistre un rythme de progression inférieur à celui qui était projeté en début 2018 (+ 3,3 % par rapport à 2017 contre 4,4% initialement).

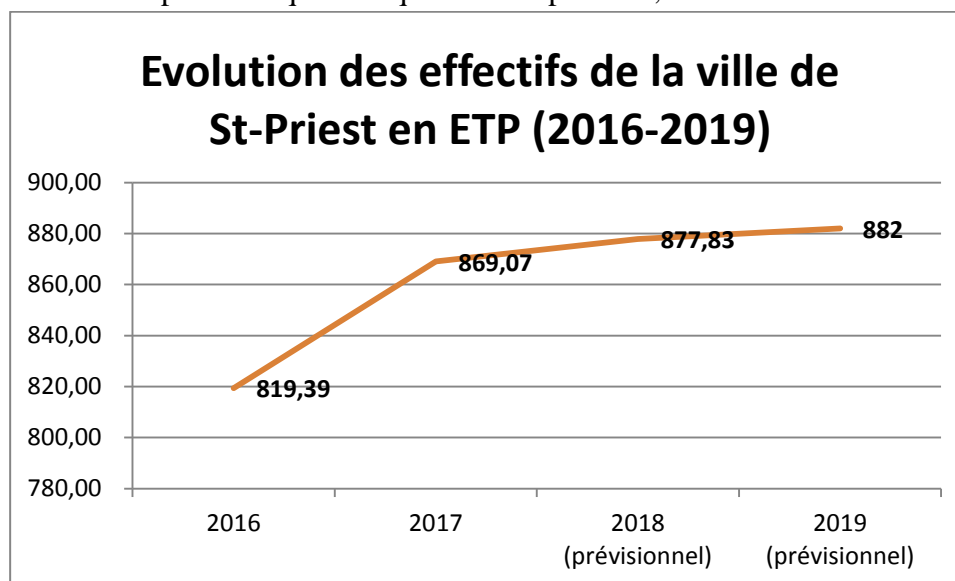
De ce fait l'évolution des charges de personnel 2019 par rapport au CA 2018 attendu (36 M€) serait projetée avec un taux d'augmentation moindre de 2,5% soit 36,9 M€.

Cette évolution résulte principalement :

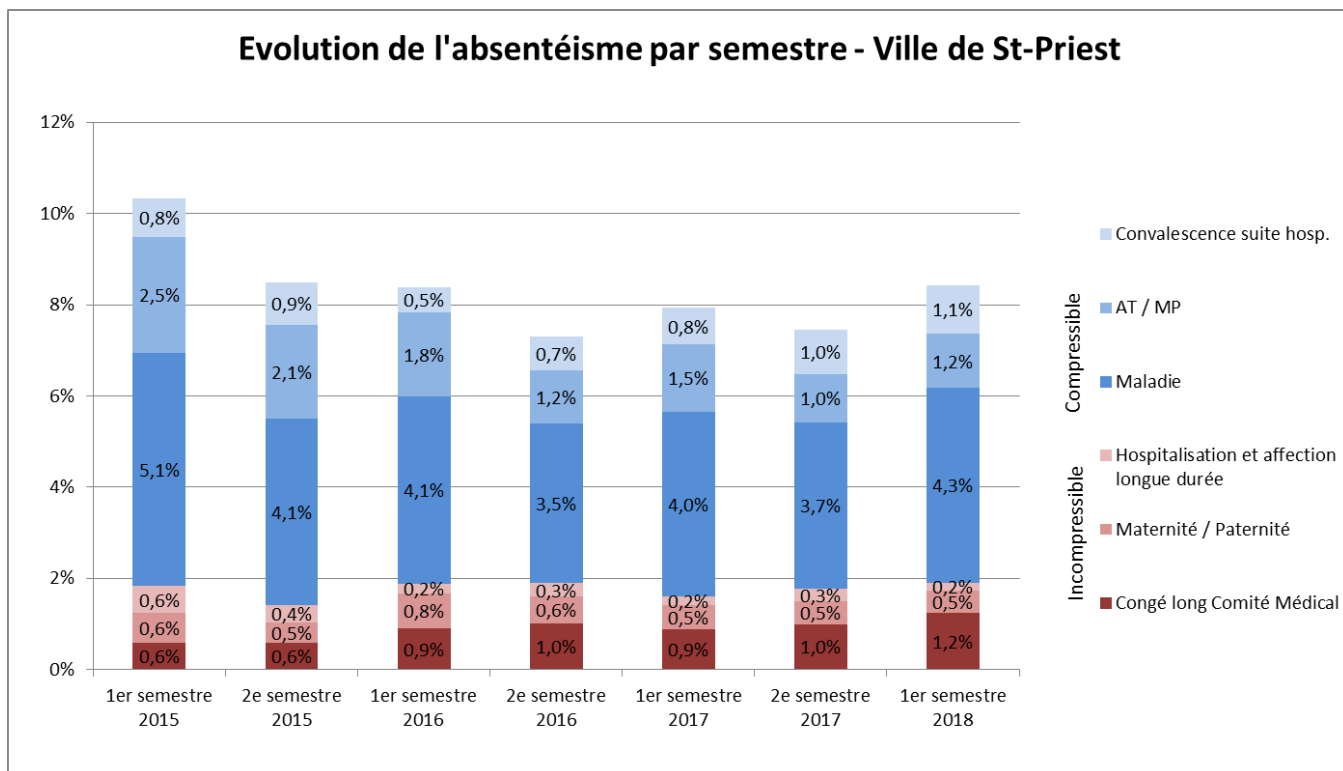
- De l'impact attendu en année pleine sur le Rifseep : 300 K€,
- De l'évolution prévue dans les effectifs de la Police municipale (+4 ETP en année pleine) : 105 K€ (coût 2019),
- Des besoins exprimés par le service Education tenant compte de la prospective scolaire (+3,5 ETP en année pleine) : estimée à 50 K€ (coût 2019),
- De la réactivation des « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » après une année de gel : estimée à 174,8 K€.

Pour autant, la progression de cette courbe des charges de personnel s'infléchit du fait :

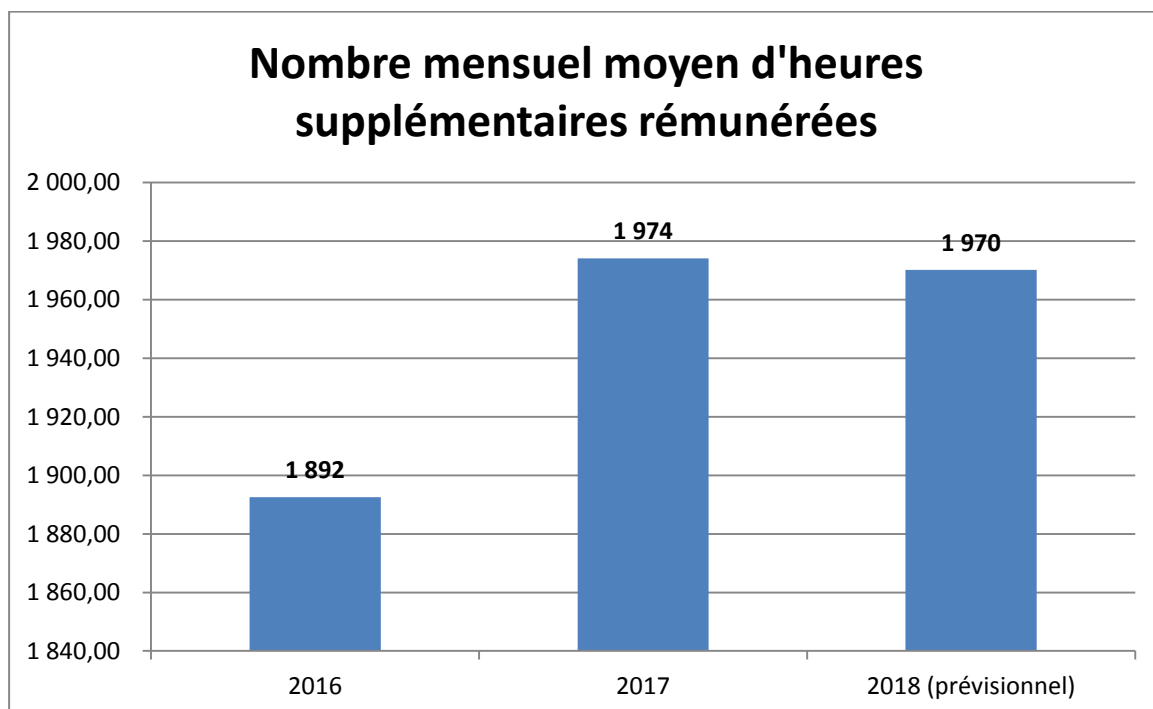
- d'une stabilisation des effectifs, par une gestion visant à compenser les recrutements rendus nécessaires par le développement démographique, par un redéploiement des effectifs en place chaque fois que cela est possible,



- de la gestion des éléments variables par :
 - un absentéisme maîtrisé



- un suivi des heures supplémentaires



- En conclusion, la ville s'est dotée d'outils de suivi qui permettent de sécuriser la trajectoire de ses dépenses de personnel pour les prochaines années et de mettre en évidence des leviers d'action.

⇒ Les subventions

L'effort global de la ville en faveur des associations varie positivement en 2019 de + 40 489 € avec l'engagement de la municipalité pour l'accompagnement des clubs sportifs dans leurs parcours ascendants en compétition.

Par ailleurs elle maintient les subventions lorsque la situation financière des associations le nécessite.

BP 2018	BP 2019	Évolution en %	Évolution en K€
3 500	3 540	+4,08	+ 40

Le renforcement du CCAS dans la création d'actions nouvelles porte la subvention de la ville à plus de 2M€ avec notamment 3 000 € supplémentaires pour la mise en place en 2019 d'un contrat local de santé et 15 000 € dédiés à la création d'une commission mobilité pour les jeunes de 16 à 25 ans en situation de handicap.

4. Des investissements supérieurs à 20 M€

⇒ L'évolution des investissements

Le montant prévisionnel¹¹ des investissements pour le budget 2018 est de 23,4 M€. La comparaison d'un exercice à l'autre n'est cependant pas pertinente car la nature de ces dépenses est en partie non récurrente (à l'inverse des dépenses de fonctionnement). Toutefois une partie du programme d'investissement est constitué d'opérations pluriannuelles initiées antérieurement qui représentent près de 50% des crédits prévus.

Ce maintien sur un niveau supérieur à 20 M€ suit le cycle communal des investissements qui progressent au fur et à mesure du mandat et au fil de la programmation des marchés publics.

⇒ Ventilation des investissements majeurs (montants provisoires)

Plus de un tiers (36)% des investissements sont consacrés au domaine sportif et celui de la jeunesse :

- La réfection stade Jacques Joly (tranche 2019) : 6 M€
- La création d'un terrain synthétique sur le site de PMF : 0,7 M€
- La réfection de l'étanchéité de la toiture de la MJC: 0,3M€
- La réfection de la toiture du centre Kergomard: 0,4 M€

Le domaine de l'aménagement, des services urbains et de l'environnement supporte les investissements (18 %) qui modèlent les territoires et les quartiers dont notamment:

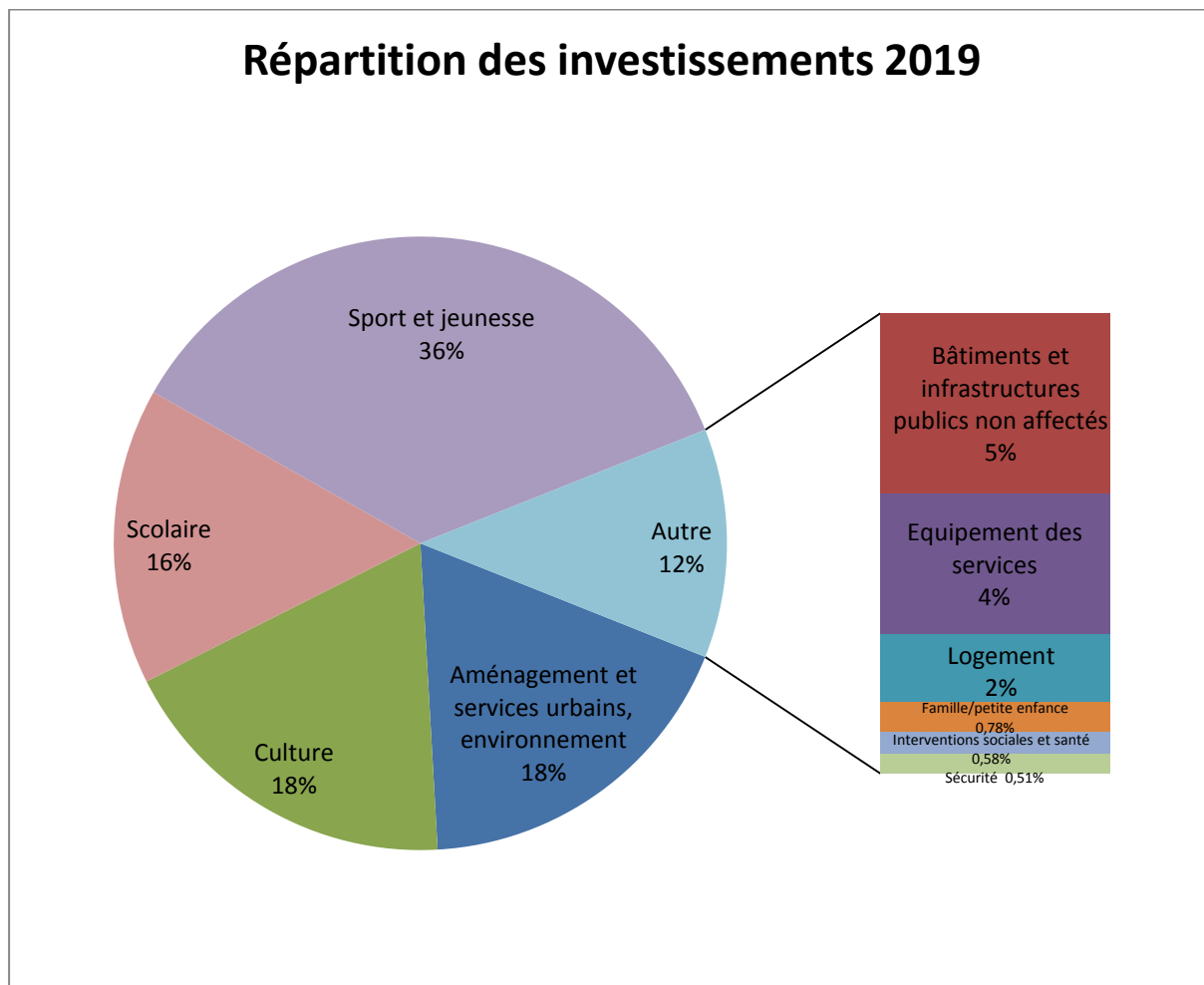
- Une enveloppe de crédits consacrée à la création de parkings et espaces publics sur Berliet et Revaison: 0,9 M€
- Une enveloppe de réserve foncière pour l'acquisition de terrains en vue de l'implantation de futures infrastructures publiques : 0,5 M€
- Une enveloppe de crédits destinée à l'acquisition de locaux et appartements (notamment dans le cadre du programme NPNRU de Bellevue) : 0,8 M€

L'effort d'investissement culturel (18%) sera consacré essentiellement à la réhabilitation et l'extension du Théâtre Théo Argence dans sa phase travaux en cours d'année 2019, soit 4,2 M€ inscrits au budget 2019.

¹¹ Non figé définitivement au stade du DOB

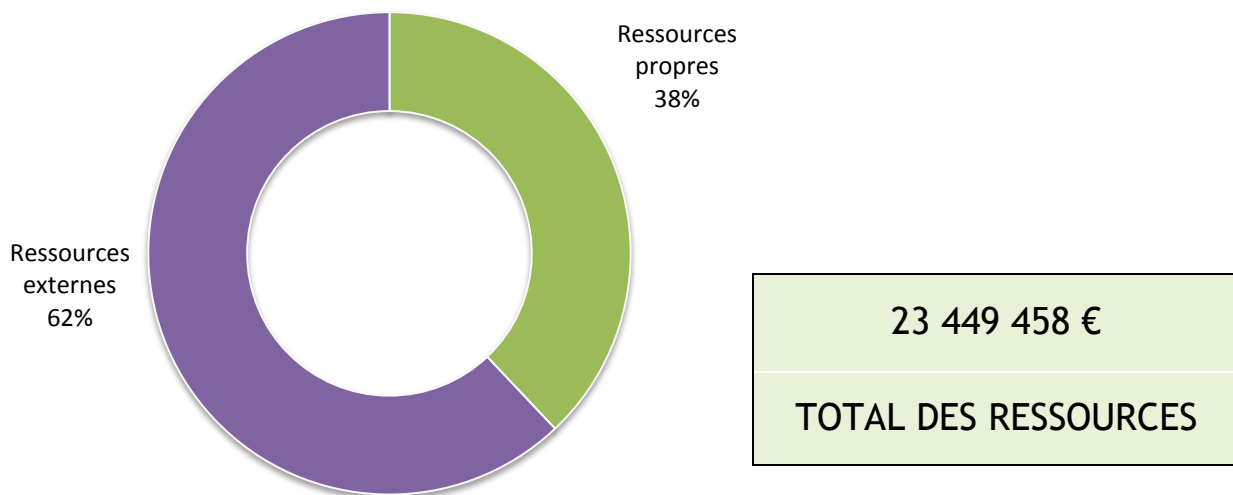
Sur ce secteur scolaire (16%) les investissements majeurs sont :

- L'extension et rénovation du groupe scolaire Jaurès : 1,3 M€ pour la tranche 2019
- La réfection des sanitaires sur les groupes scolaires Mansart et Marendiers : 0,39 M€
- L'agrandissement du restaurant du groupe scolaire Herriot : 0,34 M€



5. Les ressources de financement des investissements

Financement des investissements 2019



RESSOURCES PROPRES (38%)	8 900 300
AUTOFINANCEMENT ¹²	5 289 300
CESSIONS	711 000
FCTVA +TLE ¹³	2 900 000

RESSOURCES EXTERNES (62%)	14 549 158
SUBVENTIONS ¹⁴	567 786
EMPRUNTS	13 981 372

La structure prévisionnelle de financement des investissements pour 2019 reste saine dans la mesure où le faible endettement actuel de la commune (moins de 2 années d'épargne brute) autorise le recours à un financement extérieur par emprunt (et subvention) plus important que celui des ressources propres.

Elle est donc composée des ressources externes (62%) avec un emprunt nouveau d'équilibre de près de 14 M€ complété des subventions de nos partenaires (2%). Le montant calculé de l'emprunt ne devrait pas être mobilisé en totalité en fonction de l'affectation du résultat excédentaire de 2018. En effet ce schéma de financement est basé à partir des crédits qui seront exécutés au cours de l'année avec des écarts parfois sensibles.

¹² Ressources dégagées par la section de fonctionnement

¹³ Remboursement par l'Etat de la TVA décaissée sur les investissements 2018 projetés et Taxe Locale d'Equiperment

¹⁴ Subventions sur projets d'investissement reçues des partenaires (Région, Métropole, État)

Les ressources propres se composent d'un autofinancement prévisionnel pour près de 23 % du montant des travaux et équipements financés. Le remboursement prévisionnel de la TVA par le biais du FCTVA et la TLE viennent compléter ces moyens à hauteur de 12%.

6. La programmation des investissements futurs

Les années 2019 à 2020 vont constituer du point de vue de la programmation des investissements une période de transition. Cette dernière marquera l'achèvement des projets initiés en début de mandat (réhabilitation-extension des groupes scolaires Jaurès, Berliet, et du TTA, réfection du stade Joly) et le démarrage des opérations nouvelles de fin de mandat (réhabilitation et construction des groupes scolaires Signoret et Revaision).

Cette période peut se visualiser de manière synthétique en grands secteurs d'investissement qui forment la décomposition pluriannuelle des anticipations d'investissement.

Ces dernières traduisent un volume attendu et théorique de travaux et d'équipements en fonction des marchés publics engagés et des gros travaux de réparations nécessaires à l'entretien du patrimoine.

En K€*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2018/2020
Dépenses récurrentes					6 994	7 276	6 490	20 760
Dépenses Hors scolaire	25 680	13 494	10 359	14 059	11 960	13 620	13 630	39 210
Groupes scolaires					6 162	2 553	9 290	18 006
TOTAL		63 593			25 116	23 449	29 410	77 975

*Réalizations de 2014 à 2017, crédits inscrits de 2018 à 2019 et programmation pour 2020

7. Synthèse du projet de budget 2019

INDICATEURS	PROJET BP 2019	BP 2018	ÉVOLUTION (%)
DÉPENSE D'ÉQUIPEMENT PAR HABITANT	516 €	571 €	- 9,62%
DÉPENSE DE PERSONNEL/DRR ¹⁵	62,18%	62,17%	+ 0,69%
ÉVOLUTION DES RECETTES COURANTES*	64 883	63 913	+ 1,52%
ÉVOLUTION DE DÉPENSES COURANTES*	58 265	57 665	+ 1,04%
ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES*	59 343	58 930	+ 0,70%
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE*	6 389	5 904	+ 8,21%
TAUX D'ÉPARGNE BRUTE ¹⁶	9,85%	9,24%	+ 6,59%
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE*	5 289	4 974	+ 6,33%
ÉVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT ¹⁷	12 881	11 548	+ 11,55%
ENCOURS DE DETTE	197 €	181 €	+ 9,2 %

*En K€

L'investissement prévu est dans la continuité du programme 2018 avec un niveau toujours au dessus de 500 € par habitant. Par ailleurs la plupart des ratios financiers s'orientent favorablement à la hausse sous l'impulsion de recettes dynamiques et de dépenses plus contenues. Le stock de dette en augmentation au 01/01/2019 reflète le financement de la montée en charge des investissements observé en 2018.

¹⁵ Dépenses réelles de fonctionnement

¹⁶ Part d'épargne brute dégagée sur les recettes courantes de fonctionnement

¹⁷ Besoin de financement prévisionnel : [emprunt nouveau prévu - remboursement en capital prévu]